



REGROUPEMENT  
DES ORGANISATIONS  
DE BASSIN VERSANT  
DU QUÉBEC

ROBVQ

## Comment Planter ?



Pour les plants à racines nues, conservez les à l'ombre et à l'humidité dans un sac jusqu'à plantation. Humidifiez au besoin. Plantez dans les 2 jours maximum.

Espacez au minimum de 1.4m \ 5pi (résineux) et 2.5m\10pi ( feuillus).

Veillez à ne pas planter dans des dépressions où l'eau s'accumulerait autour du plant.

Faites un trou de 2 fois la largeur et 2 fois la hauteur des racines du plant.

Au besoin, en fonction de la compaction et de la nature de votre sol, rajoutez de la terre noire, de la poudre d'os ou du mycorhize (Pro-Mix) au sol du site afin de faciliter l'enracinement. Tutorisez au besoin ( feuillus).

Le plant doit être planté droit (angle maximum de 30 degrés) et doit être placé de sorte que l'ensemble des racines soit sous terre et qu'aucune branche ne soit enfouie. La limite est le collet, caractérisé par un changement de couleur et parfois un léger renflement de la tige.

D'après "Guide de l'évaluateur," un document du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, disponible en ligne à l'adresse [http://www.robvq.qc.ca/documents/comment\\_planter.pdf](http://www.robvq.qc.ca/documents/comment_planter.pdf)



REGROUPEMENT  
DES ORGANISATIONS  
DE BASSIN VERSANT  
DU QUÉBEC

ROBVQ

## Comment Planter ?



Pour les plants à racines nues, conservez les à l'ombre et à l'humidité dans un sac jusqu'à plantation. Humidifiez au besoin. Plantez dans les 2 jours maximum.

Espacez au minimum de 1.4m \ 5pi (résineux) et 2.5m\10pi ( feuillus).

Veillez à ne pas planter dans des dépressions où l'eau s'accumulerait autour du plant.

Faites un trou de 2 fois la largeur et 2 fois la hauteur des racines du plant.

Au besoin, en fonction de la compaction et de la nature de votre sol, rajoutez de la terre noire, de la poudre d'os ou du mycorhize (Pro-Mix) au sol du site afin de faciliter l'enracinement. Tutorisez au besoin ( feuillus).

Le plant doit être planté droit (angle maximum de 30 degrés) et doit être placé de sorte que l'ensemble des racines soit sous terre et qu'aucune branche ne soit enfouie. La limite est le collet, caractérisé par un changement de couleur et parfois un léger renflement de la tige.

D'après "Guide de l'évaluateur," un document du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, disponible en ligne à l'adresse [http://www.robvq.qc.ca/documents/comment\\_planter.pdf](http://www.robvq.qc.ca/documents/comment_planter.pdf)



REGROUPEMENT  
DES ORGANISATIONS  
DE BASSIN VERSANT  
DU QUÉBEC

ROBVQ

## Comment Planter ?



Pour les plants à racines nues, conservez les à l'ombre et à l'humidité dans un sac jusqu'à plantation. Humidifiez au besoin. Plantez dans les 2 jours maximum.

Espacez au minimum de 1.4m \ 5pi (résineux) et 2.5m\10pi ( feuillus).

Veillez à ne pas planter dans des dépressions où l'eau s'accumulerait autour du plant.

Faites un trou de 2 fois la largeur et 2 fois la hauteur des racines du plant.

Au besoin, en fonction de la compaction et de la nature de votre sol, rajoutez de la terre noire, de la poudre d'os ou du mycorhize (Pro-Mix) au sol du site afin de faciliter l'enracinement. Tutorisez au besoin ( feuillus).

Le plant doit être planté droit (angle maximum de 30 degrés) et doit être placé de sorte que l'ensemble des racines soit sous terre et qu'aucune branche ne soit enfouie. La limite est le collet, caractérisé par un changement de couleur et parfois un léger renflement de la tige.

D'après "Guide de l'évaluateur," un document du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, disponible en ligne à l'adresse [http://www.robvq.qc.ca/documents/comment\\_planter.pdf](http://www.robvq.qc.ca/documents/comment_planter.pdf)